



**LCL**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Intéressement et participation

Le 10 mars 2021

Pour faire suite à la publication des résultats LCL 2020, lors de notre dernier tract, nous vous avons communiqué le montant de l'enveloppe globale de Rémunération Variable Collective (RVC), soit 83,3M€.

Nous vous donnons aujourd'hui ci-dessous et à titre indicatif, le montant auquel vous pouvez prétendre selon votre niveau de rémunération brute annuelle, ainsi que son évolution sur les trois derniers exercices.

Pour mémoire, ces montants s'entendent pour un collaborateur présent toute l'année, à temps plein :

RVC versée en 2019		RVC versée en 2020		RVC versée en 2021	
Enveloppe de rémunération variable collective 2018 : 79,9 M€		Enveloppe de rémunération variable collective 2019 : 90,3 M€		Enveloppe de rémunération variable collective 2020 : 83,3 M€	
RBA	Montant brut RVC	RBA	Montant brut RVC	RBA	Montant brut RVC
30 000 €	3832 €	30 000 €	4420 €	30 000 €	4100 €
35 000 €	4096 €	35 000 €	4730 €	35 000 €	4382 €
40 000 €	4361 €	40 000 €	5030 €	40 000 €	4663 €
45 000 €	4626 €	45 000 €	5340 €	45 000 €	4944 €
				50 000 €	5226 €

Vous pourrez décider de l'affectation partielle ou totale de cette somme, en faveur de votre PEE ou de votre PERCO, afin de bénéficier des abondements habituels.

Pour rappel, les abondements prévus pour les versements :

- ⇒ Sur le PEE : 455 € maximum pour 660 € versés (dont les 50 premiers euros abondés à 300%),
- ⇒ Sur le PERCO : 400 € maximum pour 1 600 € versés.

Vous pourrez également demander à percevoir votre rémunération variable collective sur votre compte bancaire. Dans ce cas, les montants perçus seront fiscalisés.

La répartition de l'enveloppe globale entre Participation et Intéressement sera déterminée mi-avril. Les montants individuels vous seront alors communiqués pour un versement fin mai 2021.

